

RCS : SAVERNE Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00055 Numéro SIREN : 488 463 589 Nom ou dénomination : FISCHER

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2018 sous le numéro de dépôt 560

06355 26 FEV. 2018 B 560
FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau, 67340 INGWILLER
488463589 RCS SAVERNE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 FEVRIER 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 150 736,13 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	150 736,13 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	433 160,59 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	583 896,72 euros
A titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 27,03 euros par action	

Le solde en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 483 896,72 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 22 février 2018.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 16 027,03 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 83 972,97 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015 : Néant

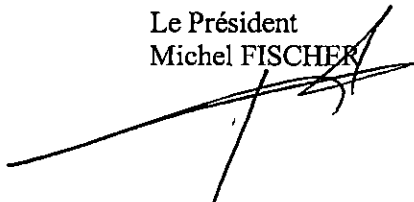
Exercice clos le 30 septembre 2016 :

- 77 700,00 euros, soit 21,00 euros par titre
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 453,00 euros
- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 65 247,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel FISCHER



BILAN ACTIF

		30/09/2017			30/09/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	475 000	475 000		165 000
	Autres immobilisations incorporelles	17 729	17 729		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	8 651	2 889	5 763	6 340
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	18 813	12 708	6 105	9 550
	Autres immobilisations corporelles	235 022	148 759	86 263	75 351
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 374		13 374	13 404
	TOTAL	768 590	657 085	111 505	269 645
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	206 708	7 303	199 405	401 712
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	304 981	13 158	291 823	142 269
	Autres créances	505 358		505 358	339 923
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	488 145		488 145	524 790
	Charges constatées d'avance	16 877		16 877	57 020
	TOTAL	1 522 069	20 461	1 501 609	1 465 714
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				
	Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF		2 290 659	677 545	1 613 114	1 735 359

BILAN PASSIF

		30/09/2017	30/09/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	433 161	355 770
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	150 736	155 090
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	624 597	551 561
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		64 000
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions		64 000
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	167 481	236 890
	Emprunts et dettes financières divers		60 221
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	465 290	500 609
	Dettes fiscales et sociales	255 411	246 328
	DETTES DIVERSES		
DETTES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100 335	75 556
DETTES	Produits constatés d'avance		195
	Total des dettes	988 517	1 119 798
DETTES	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 613 114	1 735 359

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2017		30/09/2016	
		12 mois	% C.A	12 mois	% C.A
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 641 756	100,00	4 375 869	100,00
	Production vendue (Biens)			20	
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	4 641 756	100,00	4 375 889	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	1 833	0,04	685	0,02
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	278 992	6,01	219 721	5,02
	Autres produits	139		142	
	Total des produits d'exploitation	4 922 720	106,05	4 596 437	105,04
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 499 164	53,84	2 638 197	60,29
	Variation de stock	197 937	4,26	(168 582)	-3,85
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	434 491	9,36	330 138	7,54
	Impôts, taxes et versements assimilés	48 869	1,05	43 557	1,00
	Salaires et traitements	959 477	20,67	917 449	20,97
	Charges sociales du personnel	322 178	6,94	321 482	7,35
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	210 093	4,53	270 181	6,17
	Autres charges	11 767	0,25	1 034	0,02
	Total des charges d'exploitation	4 683 977	100,91	4 353 457	99,49
	RESULTAT D'EXPLOITATION	238 743	5,14	242 980	5,55
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	344	0,01	177	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	344	0,01	177	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	5 137	0,11	6 491	0,15
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	5 137	0,11	6 491	0,15
	RESULTAT FINANCIER	(4 793)	-0,10	(6 314)	-0,14
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	233 949	5,04	236 666	5,41
	Total des produits exceptionnels	10 267	0,22	6 500	0,15
	Total des charges exceptionnelles	5 617	0,12	3 673	0,08
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 650	0,10	2 827	0,06
	PARTICIPATION DES SALAIRES	30 488	0,66	28 733	0,66
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	57 375	1,24	55 670	1,27
	TOTAL DES PRODUITS	4 933 330	106,28	4 603 115	105,19
	TOTAL DES CHARGES	4 782 594	103,03	4 448 025	101,65
	RESULTAT DE L'EXERCICE	150 736	3,25	155 090	3,54

**ANNEXE
COMPTABLE**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 613 114 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 933 330 euros** et un total **charges de 4 782 594 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 150 736 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2016** et finit le **30/09/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 326 790 € pour l'exercice 2016/2017 contre 78 092 € pour l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Est inscrit à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 475 000 €.

Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2017 en prenant en considération les résultats générés en 2016/2017 et en prévision pour 2017/2018 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2017 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	55 000	0
Star Auto	90 000	90 000	90 000	0
Fischer Telephone	30 000	30 000	30 000	0
Delfour nancy	300 000	135 000	300 000	0

Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) :

L'entreprise a comptabilisé dans ses comptes au 30 septembre 2017, en réduction de ses charges sociales, le CICE d'un montant de #CHAMP € correspondant à 6% des salaires éligibles pour l'année 2016, S'agissant d'une composante du résultat de l'exercice, ce crédit d'impôt sera affecté à l'amélioration du fond de roulement et des capitaux de l'entreprise.

SFA	SAS FISCHER	Page : 7
------------	--------------------	----------

Créances

	30/09/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	13 374	13 374	
Actif circulant et charges constatées d'avances	827 216	827 216	
TOTAL	840 590	840 590	

Dettes

	30/09/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	167 481	70 980	96 501	
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	465 290	465 290		
Dettes fiscales et sociales	255 411	255 411		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	100 335	100 335		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	988 517	892 016	96 501	

Fonds commercial

	30/09/2017	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	480 600	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	480 600	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2017
Emprunts	NANTISSEMENT SUR LE FONDS DE COMMERCE 18 R. Jean Mermoz -VANDOEUVRE LES NANCY	CREDIT AGRICOLE	350 000	167 341
		TOTAL	350 000	167 341

SFA	SAS FISCHER	Page : 8
------------	--------------------	-----------------

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	498 329				5 600	492 729
Total immobilisations corporelles	267 271		37 847		42 631	262 487
Total immobilisations financières	13 404				30	13 374
TOTAL	779 004		37 847		48 261	768 590

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2017
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	17 729			17 729
Total immobilisations corporelles	176 030	30 956	42 631	164 356
TOTAL	193 759	30 956	42 631	182 085

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2017
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	64 000		64 000	
Provisions pour dépréciation	335 924	179 137	19 600	495 461
TOTAL	399 924	179 137	83 600	495 461

Capital social

	30/09/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		3 700,00	10,0000	37 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		3 700,00	10,0000	37 000,00

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	30/09/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 62 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 4 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadres, progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		109 959	
		109 959	
Autres engagements INTERETS NON ECHUS		3 746	
		3 746	
Total des engagements financiers (1)		113 705	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 6.11

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

		30/09/2017
Total des Produits à recevoir		428 671
Autres créances clients		919
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	919	
Autres créances		427 752
R.R.R. à obtenir		
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	427 752	
Total des Charges à payer		283 446
Emprunts et dettes financières divers		
INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 278
FOURN. FACTURES N/PARVENUES	1 278	
Dettes fiscales et sociales		194 781
DETTE PROVIS/CONGES PAYES	48 596	
PARTICIPATION DES SALAIRES	30 488	
AUTRES CHARGES A PAYER	47 001	
ORG. SOCIAUX A PAYER	62 146	
ETAT CHARGES A PAYER	6 549	
Autres dettes		87 387
R.R.R. à accorder		
DIVERS CHARGES A PAYER	87 387	
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance - Exploitation		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Charges constatées d'avance		16 877
Charges constatées d'avance - Exploitation		16 877
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16 877	

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

**Etabli par la société COGEST AUDIT SARL
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 septembre 2017**

De la société

FISCHER

**Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER**

**RC SAVERNE B 488 463 589
SIRET N° 488 463 589 00017
CODE APE : 4742Z**

FISCHER SAS
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Gouraud
67340 INGWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 septembre 2017
--

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FISCHER SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le total du bilan s'élève à la somme de 1.613.114 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

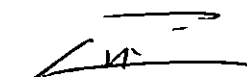
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 6 février 2018

Commissaire aux Comptes
COGEST AUDIT SARL



Charles-René TANDE



